



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

APPEL À PROJET

DISPOSITIF DE L'UE

Mesures Agro-Environnementales et Climatiques - Protection des Races Menacées (MAEC PRM)

Publics concernés

- #Agriculteur
- #Association

Domaines secondaires

- [#Environnement](#)
- [#Biodiversité](#)
- [#Agriculture](#)

Le dispositif Mesures agroenvironnementales et climatiques - Protection des races menacées (MAEC PRM) accompagne les éleveurs de races menacées d'abandon par l'agriculture, répondant ainsi au besoin de promotion et d'utilisation durable de la biodiversité dans les pratiques agricoles et d'adaptation au changement climatique.

Objectif

- Détenir de façon permanente le même nombre d'animaux engagés ;
- Faire reproduire en race pure au moins 75% des femelles engagées sur la période d'engagement (hors équidés) ;
- Faire reproduire en race pure au moins 75% des animaux engagés sur la période d'engagement (espèces équinées et asines) ;
- Faire enregistrer les saillies et/ou les naissances conformément à la législation en vigueur pour chaque espèce ;
- Tenir un registre d'élevage.

Calendrier

Date limite dépôt des dossiers : 29 mai 2026

Bénéficiaire

Agriculteurs remplissant une des conditions suivantes précisées dans l'appel à projets et dont le siège d'exploitation se trouve en Nouvelle-Aquitaine :

- Agriculteur actif personne physique ;
- Agriculteur actif personne morale exerçant sous forme sociétaire ;
- Agriculteur actif personne morale exerçant sous forme d'association ou de société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) ;
- Exploitation de lycée agricole ;
- Établissements spécialisés en matière d'insertion justifiant d'une activité agricole.

Montant

- 200 € par Unité Gros Bétail (UGB)
- Minimum : 1 UGB toute espèce - bovin : 3 UGB
- Maximum : 12 UGB maximum (soit 2 400 €), dont 5 UGB races hors berceau (soit 1 000 €) le cas échéant.

La transparence Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) s'applique dans la limite de 2 plafonds pour 2 associés et de 2,5 plafonds pour 3 associés et plus.

L'aide est financée à 80% sur fonds FEADER et s'accompagne de 20% de cofinancement de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Critères de sélection

Hormis les critères d'éligibilité indiqués pages 7 et 10 de l'appel à projet à consulter ci-dessous, aucun autre critère de sélection n'est appliqué.

Comment faire ma demande ?

Dépôt des demandes au moyen du formulaire en ligne figurant sur le site l'Europe en Nouvelle-Aquitaine : [Europe en NA](#)